



## EUCAP SAHEL ACCOMPAGNE LA GENDARMERIE MALIENNE POUR DÉGAGER UN MODÈLE EFFICIENT

Le Mali vit des conflits civilo-militaires asymétriques. Le statut militaire de la Gendarmerie malienne, combiné à ses pouvoirs et missions de police, fait d'elle la seule force capable d'intervenir sur l'intégralité du spectre paix-crise-guerre. Elle est employée dans des missions de défense opérationnelle du territoire et dans le domaine de l'ordre public. La composante police de la MINUSMA et EUCAP Sahel Mali, outre des formations au maintien et au rétablissement de l'ordre, s'attache de former les FSI maliennes à la recherche, la transmission et l'analyse du renseignement d'ordre public. Aidée par ses partenaires internationaux sous mandat, la Gendarmerie malienne pourrait apporter une plus-value déterminante en luttant contre les activités des groupes criminels. La création de « bulles de sécurité » au sein desquelles les FSI assureraient leurs missions de sécurité de proximité, de police administrative ou judiciaire et d'ordre public mérite d'être suivie car elle est la base de la reconstruction d'une sécurité publique générale au sein de laquelle la Gendarmerie malienne serait un acteur majeur.

# Le modèle

de la gendarmerie nationale française  
sous mandat international

Par Damien MICHEL

# E

En déployant ses militaires sous mandat international de façon individuelle ou en unités constituées, la Gendarmerie nationale est présente sur la plupart des théâtres touchés par des crises et conflits civilo-militaires asymétriques. Dans ces contextes de forte dégradation sécuritaire, le modèle « Gendarmerie » se révèle particulièrement pertinent et apporte



**DAMIEN MICHEL**

Colonel  
de gendarmerie.  
Groupement  
des Opérations  
Extérieures (GOPEX).  
Chef des opérations  
de la Mission EUCAP  
Sahel Mali.

une réelle plus-value aux partenaires locaux. Dans le cas du Mali, les opérations de la Gendarmerie se situent entre les faits de guerre et le rétablissement de l'ordre. Seule des unités détenant un statut hybride, militaire et policier, peuvent s'intégrer dans une manœuvre

générale des forces armées et préserver l'ordre public dans un contexte dégradé.

Il ne s'agit pas d'exporter in extenso un modèle, ce qui serait contraire aux principes des Missions internationales, mais avant tout d'apporter une expertise et des « savoir-faire » permettant aux autorités nationales de maintenir ou rétablir l'ordre public et de restaurer l'État de droit.

## Un outil professionnel projetable et adapté aux conflits modernes

Grâce à leur statut militaire et à la formation reçue dans ce domaine, les personnels de la Gendarmerie nationale sont en mesure de faire campagne en tout temps et en tout lieu, sans restriction. Ils peuvent ainsi être déployés sur tous les théâtres, que ce soit en accompagnement des forces militaires françaises ou au sein des Missions internationales. Les crises et conflits qui touchent actuellement des pays

comme le Mali, voire des régions comme le Sahel, sont à la fois asymétriques et civilo-militaires. De ce fait, ils nécessitent une multiplicité d'actions regroupées sous le vocable « intégrées » pour garantir non seulement leur efficacité mais aussi leur durabilité.

Dans de tels contextes, le caractère hybride de la Gendarmerie nationale française est un atout majeur. Son statut militaire combiné à ses pouvoirs et missions de police font d'elle la seule force capable d'intervenir sur l'intégralité du spectre paix-crise-guerre.

Parallèlement, son action quotidienne au cœur de la société civile sur le territoire national lui confère une expertise essentielle en matière de relations avec la population comme avec ses élus ou avec les autorités administratives et judiciaires.

### Une polyvalence utile

#### **Des « savoir-faire » essentiels**

Qu'il s'agisse d'ordre public, de police judiciaire, de renseignement, de sécurité de proximité, de police technique et scientifique, de gestion de l'activité et de ressources humaines, le modèle « Gendarmerie » recèle une expertise dans de multiples domaines.

Chacun d'eux trouve toute sa place dans l'approche intégrée adoptée par la plupart des Missions internationales. Pourtant, il ne s'agit pas d'importer le modèle et de l'imposer au partenaire national au motif

qu'il fonctionne bien ailleurs, dans un autre pays ou sur un autre continent.

En revanche, la transmission des « savoir-faire » s'accompagne généralement de réformes structurelles destinées à optimiser l'emploi et la gestion des unités opérationnelles par le pays hôte. C'est au moment de la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité qu'un travail législatif et opéré afin que le modèle « dérivé », en cours de création, soit pleinement cohérent et efficace grâce à des textes normatifs.



Les experts mobilisés par Eucap Sahel communiquent un savoir-faire en tenant compte de leur adaptation aux contextes locaux et aux capacités de mise en œuvre par les pays hôtes.

### **Un modèle fédérateur**

Sans prétention aucune, le modèle de la gendarmerie nationale française, dans ses grandes lignes, a été adopté par plusieurs autres pays européens (en rappelant que la Belgique s'en est séparée) mais c'est aussi le cas de plusieurs pays africains. Si d'un côté de la Méditerranée, les gendarmeries se sont regroupées au travers de la Force de Gendarmerie Européenne (EUROGENDFOR), il en va de même de l'autre côté avec l'Organisation des Gendarmeries Africaines (OGA), les deux ayant été créées en 2004.

Le modèle fait donc recette, en soulignant ici que le caractère continental de ces fédérations est loin d'être illogique car il répond à une approche géographique permettant de traiter les problématiques opérationnelles spécifiques à ces territoires et à leurs

cultures. Cette appropriation du modèle est donc positive et, qui sait, pourrait même inspirer demain leurs homologues d'autres continents.

### **L'application malienne**

#### **Des structures classiques**

La Gendarmerie malienne est placée sous les ordres d'un officier général ou d'un colonel-major et possède une direction générale au sein de laquelle on retrouve les grands services traditionnels (Opérations, Ressources humaines et Soutiens-Finances) ainsi qu'une inspection générale. Elle comprend des unités opérationnelles de maintien de l'ordre, des unités territoriales (brigades, compagnies, légions et régions) et des unités spécialisées : brigades de recherches, peloton cynophile et Groupement d'Intervention (GIgn).



La formation militaire des unités de Gendarmerie et une adaptation des matériels aux missions en milieu dégradé permettent de concourir à un large spectre missionnel et au maintien de l'État de droit.

### Un rôle dans la gestion de l'ordre public

Au Mali, les trois forces de sécurité intérieure (FSI) disposent d'unités de maintien de l'ordre : les escadrons de la Garde nationale, ceux de la Gendarmerie Nationale et les Groupes Mobiles de Sécurité (GMS) de la Police nationale. Même si deux de ces trois FSI relèvent du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC), elles sont placées pour emploi sous l'autorité du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

(MSPC). À ce titre, elles reçoivent toutes le soutien de la composante police de la MINUSMA (UNPOL) conjointement avec EUCAP Sahel Mali<sup>1</sup>.

(1) <https://www.facebook.com/EUCAPsahelMali/videos/2558758694444073/>

Outre les formations au maintien et au rétablissement de l'ordre public, les partenaires internationaux s'attachent à former les FSI maliennes à la recherche, la transmission et l'analyse du renseignement d'ordre public.



Les officiers et sous-officiers d'EuCap Sahel s'attachent à former des cadres locaux qui puissent assumer des responsabilités opérationnelles de manière autonome ou dans le cadre de manœuvres intégrées.

### ***Mais un emploi différent***

Sans y être totalement réduite, la Gendarmerie nationale est grandement employée dans des missions de défense opérationnelle du territoire. Les opérations militaires s'étendent actuellement sur l'ensemble du territoire national qui est découpé en secteurs ou théâtres d'opérations. Toutes les forces militaires se retrouvent placées sous un même commandement, qu'elles appartiennent à l'armée de Terre, de l'Air, à la Garde Nationale ou à la Gendarmerie Nationale.

Dans ce cadre, jusqu'à présent, la Gendarmerie malienne était presque exclusivement employée comme force militaire supplétive dans les différents dispositifs militaires opérationnels. Comme un moteur employé en sous-régime, elle a contribué à la manœuvre, certes efficacement, mais sans pouvoir livrer l'intégralité de son potentiel, ses missions de sécurité de proximité et de police judiciaire étant reléguées au second plan.

### ***Un potentiel sous-employé***

Le modèle « Gendarmerie » peut ici apporter une plus-value déterminante aux opérations militaires conduites au Mali, comme dans tout le Sahel, qui visent essentiellement à lutter contre les activités et l'expansion des groupes criminels, qu'ils soient des religieux fanatiques ou des trafiquants en tous genres : drogue, armes ou êtres humains.

Il s'agit donc non seulement de limiter leurs mouvements et de les neutraliser, ce qui est l'objet des opérations militaires au vu des moyens dont dispose l'adversaire, mais surtout de les traduire devant les tribunaux afin qu'ils y répondent de leurs crimes, conformément au droit national en vigueur.

Or, cet envoi devant les tribunaux passe obligatoirement par une procédure judiciaire dont la saisine doit être irréprochable. Ici encore, la gendarmerie nationale, au travers de ses fonctions prévôtales, attend de pouvoir pleinement jouer son rôle.

### ***Une prévôté mal perçue***

Lorsque comme au Mali, les opérations militaires s'étendent sur l'intégralité du territoire national, elles ont des conséquences sur les populations et peuvent rapidement engendrer des troubles de l'ordre public dont la gestion ne peut relever que du MSPC.

Arme à double tranchant, les éléments prévôtaux participent à la discipline des troupes en manœuvre mais offrent également aux chefs militaires une protection contre les fausses allégations proférées contre leurs troupes. Cette protection est d'autant plus importante que la désinformation est une arme fréquemment utilisée par les adversaires de la sécurité pour déstabiliser le pouvoir en place, notamment via les réseaux sociaux.

Mais, en l'absence de structure véritable, la fonction prévôtale demeure sporadique, les désignations individuelles ne permettent pas une véritable interaction avec les chefs militaires qui continuent à ne voir en la prévôté que des éléments susceptibles d'entraver leur liberté d'action dans les opérations en cours.

### *Des évolutions encourageantes*

Sans aller jusqu'à inverser les rôles, et faire appuyer les FSI par les Forces Armées Maliennes (FAMa), l'optimisation de l'emploi du modèle gendarmerie pourrait accroître plus que sensiblement l'efficacité des dispositifs en place.

Cette dynamique a récemment été lancée avec l'Opération « Maliko » du MDAC, qui réarticule les forces militaires et leurs effectifs en créant des « bulles de sécurité » au sein desquelles les FSI, y compris les deux formations à statut militaire, pourront assurer leurs missions de sécurité de proximité, de police administrative ou judiciaire et d'ordre public.

Dans le prolongement de ces évolutions, le modèle « Gendarmerie » est idéal pour réaliser ce type de missions sur le théâtre même des opérations et apporter une plus-value majeure à l'outil militaire notamment pour anticiper les mouvements de l'adversaire et le neutraliser plus rapidement.



La création de bulles zonales de sécurité repose sur l'application de techniques de couverture territoriale et d'ordre public développées par les instructeurs d'Eucap Sahel avec les cadres locaux qui détiennent des savoir-faire spécifiques.

### Conclusion

Le modèle de la Gendarmerie nationale, force hybride, révèle toute sa polyvalence et son adaptabilité à travers les continents et les théâtres d'opérations.

Le détachement de ses personnels dans les structures internationales permet à la France de répondre à ses engagements politiques tout en apportant un soutien efficace dans les secteurs clefs permettant aux Etats hôtes de mettre plus rapidement un terme aux crises et conflits menaçant leur stabilité.



### L'AUTEUR

Le colonel Damien Michel est entré en gendarmerie en 1998, après trois années sous contrat dans l'Armée de terre comme lieutenant d'artillerie.

Il a commandé successivement en escadron de gendarmerie mobile (EGM 11/2) à Bouliac (33) de 2000 à 2004 puis en gendarmerie départementale : Escadron départemental de sécurité routière des Landes à Mont-de-Marsan (40), de 2004 à 2008, et Compagnie de gendarmerie départementale de Châteaulin (29), de 2008 à 2011.

Il a ensuite servi 5 ans à la Direction générale de la gendarmerie nationale au sein de la Sous-direction des Opérations et de l'Emploi d'abord comme chargé de projet puis comme chef de la section planification-prospective-études.

Linguiste de formation, il a été détaché au Kosovo, de 2002 à 2003, comme adjoint au Chef des Opérations de l'Unité Multinationale Spécialisée de la KFOR, sous mandat OTAN. Il a représenté la France au Collège Européen de Police sur la Sécurité Routière en 2007.

Il a été auditeur de la promotion 2014 de l'Institut des Hautes Etudes sur l'Aménagement des Territoires en Europe (IHEDATE).